

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



M A I R I E
D E
S E R R A V A L

Le dix-huit septembre deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 11
Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Philippe ROISINE, Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Julien MICHEL, Philippe MOLON, Sarah PAILLOT, Sylvain SOBOTA, Stéphane TISSOT.

Absents (excusés) : Pascal CHEVALLEREAU, Chrystel DEMIZIEUX, Yann HARDY.

A donné pouvoir : Pascal CHEVALLEREAU à Nathalie MASSART

Julien MICHEL est nommé secrétaire de séance

Objet : Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.
DEL_09392023.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport est présenté en conseil communautaire et ensuite adressé au maire de chaque commune membre, qui en fait la communication auprès de son conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Le dix-huit septembre deux mille vingt-trois,

Le Maire,
Philippe ROISINE

Le Secrétaire de séance,
Julien MICHEL



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 25/09/2023
- de sa publication le 25/09/2023
Le Maire,
Philippe ROISINE.

